



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 février 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume  
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux  
sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2018-02-08.012**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière  
séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la  
municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2018**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le  
procès-verbal de séance ordinaire du 18 janvier 2018, au plus tard la  
veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la  
lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2018-02-08.013**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier  
2018, tels que déposé.

**ADOPTÉE**



2018-02-08

2. **Affaires du Conseil**

2.1 **Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Frédéric Berthiaume**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2018-02-08.014

DE NOMMER Frédéric Berthiaume à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 9 février 2018 jusqu'au 12 avril 2018 inclusivement.

**ADOPTÉE**

2.2 **Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 1<sup>e</sup> février 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2018-02-08.015

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Société canadienne du cancer / Campagne jonquille	207,00 \$
Polyvalente Deux-Montagnes/ PEI périple à Paris	250,00 \$
Fondation du Triolet / Soirée bénéfice	250,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

**ADOPTÉE**

2.3 **Désignation de Nathalie Lavoie en tant que responsable de l'application du RCI de la MRC**

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une personne responsable de l'application du *Règlement sur le contrôle intérimaire* (RCI) de la MRC ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2018-02-08.016

DE DÉSIGNER Nathalie Lavoie, directrice du Service d'Urbanisme, responsable de l'application du *Règlement sur le contrôle intérimaire* de la MRC ;

**ADOPTÉE**



#### 2.4 Éthique et déontologie – Déclaration de formation

Avis est donné par le greffier que monsieur Erik Johnson a suivi et complété avec succès sa formation en éthique et déontologie ce 27 janvier 2018 ;

#### 2.5 Formation du comité à l'égard des personnes handicapées

CONSIDÉRANT que l'adoption du plan d'action à l'égard des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes veut mettre sur pied un comité consultatif formé de plusieurs intervenants du milieu ainsi qu'un citoyen pour la rédaction du prochain plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020 ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du comité sera la mise en place et le suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que cette démarche permettra de rendre officielle la préoccupation de l'administration municipale à réduire les obstacles auxquels sont confrontées les personnes vivant avec un handicap ;

CONSIDÉRANT que de 3 à 5 réunions auront lieu annuellement en présence du comité ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des loisirs et développement communautaire sera le porteur de dossier de ce comité ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2018-02-08.017

DE PROCÉDER à la mise en place du comité à l'égard des personnes handicapées.

Que le comité soit formé de :

- Deux élus à titre de président et vice-président ;
- Un représentant du Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes ;
- Quatre officiers municipaux (Loisirs, Communications et Travaux publics) ;
- Le responsable de l'Office des personnes handicapées (OPHQ) ;
- Un citoyen de Deux-Montagnes vivant une situation d'handicap ;
- Un représentant du conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CIT Laurentides).

**ADOPTÉE**



2018-02-08

**2.6 Office régional d'habitation – Nomination d'un représentant**

CONSIDÉRANT la création de l'Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2018-02-08.018

DE NOMMER madame Manon Robitaille à titre de représentante de la Ville sur le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**2.7 Désignation du maire à titre de célébrant de mariage civil**

CONSIDÉRANT les demandes adressées au bureau du maire pour la célébration de mariages civils ou d'unions civiles ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2018-02-08.019

DE DEMANDER à la ministre de la Justice du Québec que M. Denis Martin, maire, soit autorisé à célébrer des mariages civils ou des unions civiles.

**ADOPTÉE**

**2.8 Demande d'appui à l'École Sauvé**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles souhaite déposer une demande de subvention pour agrandir ses installations sportives dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite appuyer la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans leur demande d'obtenir une subvention pour l'agrandissement du gymnase de l'école Sauvé ;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait de doubler la superficie et de rénover entièrement les installations sportives ;

CONSIDÉRANT que cela serait profitable aux élèves mais également aux citoyens de la Ville pour divers activités sportives ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu



2018-02-08.020

D'APPUYER la demande soumise par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles relativement au projet d'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**ADOPTÉE**

**2.9 Acquisition de terrain – Inondations printemps 2017 – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les inondations printanières 2017 ;

CONSIDÉRANT le décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017 ;

CONSIDÉRANT la section VI.1 du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14.2 du Programme d'aide financière spécifique, le propriétaire d'une résidence principale, impossible à réparer ou à reconstruire, peut céder le terrain sur lequel elle se trouve à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$ ;

CONSIDÉRANT que certaines propriétés inondées sont déclarées pertes totales ;

CONSIDÉRANT que des propriétaires de propriétés impossibles à réparer ou à reconstruire ont manifesté à la Ville le désir de lui céder le terrain sur lequel ces propriétés se trouvent, et ce, pour la somme nominale de 1 \$ ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2018-02-08.021

DE SIGNER l'acte notarié de cession de terrain ci-après décrit, pour la somme nominale de 1 \$ :

- 1) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 606 708 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 102, 12<sup>e</sup> avenue ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tous les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

**ADOPTÉE**



2018-02-08

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2018
- Commission de circulation et de toponymie du 17 janvier 2018

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1612 Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (n° 1454)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 18 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement n°1454 intitulé « *Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes* » ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier le tarif pour les demandes d'attestation auprès de la SAAQ ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2018-02-08.022

D'ADOPTER, le Règlement n° 1612 intitulé « *Règlement modifiant le règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes* » (n°1454), tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n° 1125.01)

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de circulation (n°1125.01).

Monsieur Michel Mendes présente le projet de règlement, qui a notamment pour objet :

- de limiter le stationnement à 4 heures, entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, sur la rue Guy, du côté pair, entre la rue Antonin-Campeau et la 14<sup>e</sup> avenue ;
- de limiter le stationnement à 4 heures, entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, sur la Place Molière, des deux côtés.



**4.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et emprunt de 2 251 500 \$ pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues**

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'environ 2 251 500 \$ pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues.

Madame Manon Robitaille mentionne qu'un projet de règlement a été donné par le greffier à tous les membres du conseil.

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Janvier 2018**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2018 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 741 097,21 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	244 823,35 \$

**6. Ressources humaines**

**6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**Service aux citoyens**

**7. Urbanisme**

**7.1 Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu



2018-02-08

2018-02-08.023

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	214, 9 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 606 239) École Sauvé	D'autoriser l'implantation d'un vestibule d'entrée avec une marge latérale 4.21m au lieu de 6m.

ADOPTÉE

## 7.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2018-02-08.024

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1206, rue Henri-Dunant (lot 1 974 338)	D'approuver la demande de PIIA n° 2017-01093 pour le projet de rénovation de la façade extérieur d'une résidence unifamiliale isolée. La façade principale sera composée des matériaux de revêtement extérieur proposés d'un déclin de bois de pin de couleur gris brume et de pierre de type natural stone veneer modèle Halifax Rubble.
B)	253, 7 <sup>e</sup> avenue (lot 1 605 951)	D'approuver la demande de PIIA n° 2017-01077 pour le projet de rénovation de la façade extérieur d'une résidence unifamiliale isolée. La façade principale sera composée des matériaux de revêtement extérieur proposés d'un déclin de bois de type canexel de couleur bois de santal.
C)	1804, rue Labelle (lot 1 973 249)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0009 pour le projet de rénovation de la façade extérieur d'une résidence unifamiliale isolée. La façade principale sera composée des matériaux de revêtement extérieur proposés en un déclin de type canexel de couleur granite et les côtés en un déclin de vinyl de couleur granite.





<p>D) 2201-2203-2205, rue Madame Magnan (lot 6 158 835)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2017-01030 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle trifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de pierre, en un déclin de type canoxel et les autres côtés en un déclin de type James Hardi.</p>
---	---

**ADOPTÉE**

**8. Loisirs et services communautaires**

**8.1 Demande d'émission pour une carte de crédit – Service des loisirs**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire effectue plusieurs achats en ligne qui nécessitent l'utilisation d'une carte de crédit ;

CONSIDÉRANT que la plupart des achats se font durant la période des camps de jour et lors des réservations des sorties ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une carte de crédit serait gérée par le Directeur du Service des loisirs et développement communautaire au même titre qu'une approbation budgétaire ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 29 janvier 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2018-02-08.025

D'AUTORISER la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes à délivrer une carte de crédit à l'intention de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, à même le compte général de la Ville, pour une limite de crédit de 5 000\$.

**ADOPTÉE**

**8.2 Demande d'accréditation – Carrefour jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme Carrefour jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que l'organisme répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 29 janvier 2018 ;



2018-02-08

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2018-02-08.026

DE RECONNAÎTRE le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Deux-Montagnes comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**8.3 Festivité – Fête du Canada 2018 – Versement d'une aide financière pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 29 janvier 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2018-02-08.027

DE VERSER une aide financière au montant de 18 500 \$ à l'Association des fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1<sup>er</sup> juillet, au parc Central, pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool pour cette journée du 1<sup>e</sup> juillet.

D'AUTORISER le Comité de la fête du Canada à tenir un défilé dans les rues de la Ville entre 11h45 et 12h30.

D'AUTORISER le Comité de la fête du Canada à tenir un feu d'artifice au parc Central, à 22h15.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

**8.4 Autorisation à donner une gratuité d'heure de glace pour le Championnat canadien de ringuette**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association régionale de ringuette des Laurentides, pour une gratuité d'heure de glace, dans le cadre de leur Championnat canadien pour un maximum de 65 heures, soit 13 heures par jour durant 5 journées consécutives, du 5 au 11 avril 2020 ;



CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 29 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce Championnat donne de la visibilité à l'association de ringuette de Deux-Montagnes ainsi qu'à la Ville et qu'une telle activité engendre des retombées économiques pour la région ;

CONSIDÉRANT que cela permettra aux jeunes filles de pratiquer leur sport et de vivre une expérience enrichissante ;

CONSIDÉRANT que l'aréna est disponible à cette période de l'année et que cela n'affecte pas les autres organismes de glace ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2018-02-08.028

D'ACCORDER à l'Association régional de ringuette des Laurentides, une gratuité d'heures de glace, dans le cadre du Championnat canadien de ringuette 2020, pour un maximum de 65 heures ;

**ADOPTÉE**

**8.5 Entente avec le ministère de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes encourage les saines habitudes de vie et la pratique sportive sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un circuit récréo-forme extérieur adapté pour la clientèle adulte et aîné répondrait à un besoin de faire bouger les citoyens ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lance un nouvel appel de projet comportant une aide financière ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de présentation de projet doit être rempli avant le 23 février 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2018-02-08.029

D'AUTORISER le directeur général à conclure une entente avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

**ADOPTÉE**

9. Culture et Bibliothèque

9.1 Demande d'augmentation de la limite de la carte de crédit - Bibliothèque

CONSIDÉRANT que la bibliothèque procède plus régulièrement à des achats en ligne ;

CONSIDÉRANT que plusieurs fournisseurs ne proposent que ce mode de paiement ;

CONSIDÉRANT que le nombre des transactions ainsi que la valeur des paiements ont augmenté pour la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, daté du 29 janvier 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2018-02-08.030

D'AUTORISER la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes à augmenter la limite de la carte de crédit à l'intention de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, à même le compte général de la Ville, pour une limite de crédit de 5 000 \$.

ADOPTÉE

10. Greffes

10.1 Élections municipales 2017- Rapport du président d'élection

Le greffier dépose le rapport du président d'élection pour les élections municipales 2017.

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h55.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h55.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55 par le maire.



Denis Martin, maire



Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques